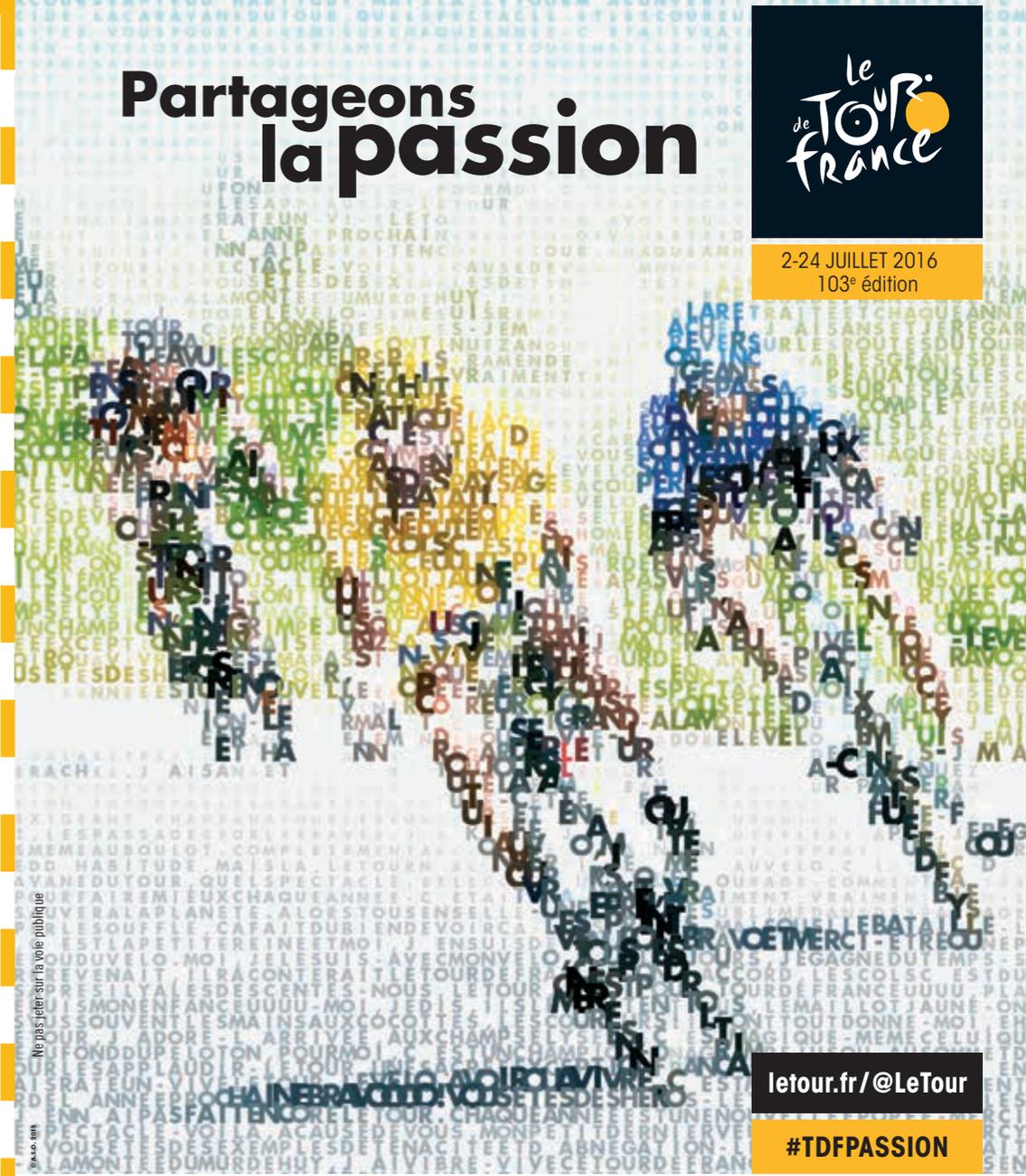


Partageons la passion



2-24 JUILLET 2016
 103^e édition



Ville de Montpellier - Direction de la Communication - juin 2016

INFO CIRCULATION ET STATIONNEMENT
MERCREDI 13 ET JEUDI 14 JUILLET 2016

letour.fr/@LeTour
#TDFPASSION



LES 13 ET 14 JUILLET

la Ville de Montpellier est heureuse d'accueillir, pour la 31^e fois, le Tour de France.

Les dispositions particulières de circulation et de stationnement, que vous trouverez dans ce document, ont été prises afin que cet événement se déroule dans des conditions optimales de sécurité.



Pour vous informer 3 possibilités

- SUR www.montpellier.fr
- PAR MAIL en posant vos questions sur tourdefrance@ville-montpellier.fr
- PAR TÉLÉPHONE **04 67 34 49 80**
de 9h à midi et de 14h à 17h du lundi au vendredi
de 7h30 à 19h30 les 13 et 14 juillet



Transports en commun

Retrouvez toutes les informations sur le site www.tam-voyages.com
A noter, seules les lignes 1, 2 et 4 seront impactées le 14 juillet.

La Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole vous remercient pour votre compréhension.

BON TOUR DE FRANCE À TOUS !

MESURES DE CIRCULATION // MERCREDI 13 JUILLET

• La circulation est interdite, de 13h à 19h, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France, sur l'itinéraire de la course :

- Carrefour Willy Brandt dans la bretelle d'accès depuis la RN 109 vers l'av. de la Liberté (à partir du panneau d'entrée d'agglomération)
- Av. de la Liberté dans sa partie comprise entre le carrefour Willy Brandt et la place Robert Schuman, et ce dans les 2 sens de circulation
- Av. Maurice Planès
- Av. des Garrats, depuis la rue d'Alco jusqu'à l'av. de la Recambale
- Av. de la Recambale
- Av. de Vanières.

• La circulation est interdite, de 4h à minuit, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Av. de la Recambale, depuis l'av. des Garrats vers et jusqu'à l'av. de Vanières
- Av. de Vanières
- Av. Maurice Planès
- Rue Gustave Flaubert, dans sa partie comprise entre la rue Alfred Jarry et l'av. Maurice Planès

- Rue Topaze, dans sa partie comprise entre la résidence «Le Véga» et l'av. de Vanières.

• La circulation est interdite, de 11h à minuit, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Rue de Bugarel, dans sa partie comprise entre l'av. de Toulouse et le bld Paul Valéry
- Rue de Bugarel, dans sa partie comprise entre le bld Paul Valéry et la rue des All Blacks
- Bld Paul Valéry, dans sa partie comprise entre la rue Simon Reynaud et la rue de Bugarel.

• La circulation est interdite, de 11h à minuit, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Bld Paul Valéry, dans sa partie comprise entre la place Flandres-Dunkerques et la rue de Bugarel.

• La circulation est interdite, de 13h à 19h, à l'exception des riverains et des véhicules accrédités Tour de France :

- Rue du Pas du Loup dans sa partie comprise entre le bld Paul Valéry et l'av. de Vanières
- Rue du Pas du Loup dans sa partie comprise entre l'av. du XV de France et l'av. de Vanières

- Av. du XV de France

- Bld Paul Valéry dans sa partie comprise entre la place Flandres-Dunkerque et la rue Simon Reynaud

- Rue Topaze.

• Un sens unique est institué de 13h à 19h :

- Rue de Bionne depuis rond-point Maurice Gennevaux vers et jusqu'à la rue du Pont de Lavérune
- Rond-point d'Alco depuis la rue Michel Teule vers et jusqu'à la rue d'Alco
- Allée de la Martelle, depuis la route de Lavérune vers et jusqu'à la rue du Mas René.

• À compter du 12 juillet 18h et jusqu'au 13 juillet 19h inclus, le stationnement et l'arrêt des véhicules sont interdits sur :

- Les emplacements de stationnement, les trottoirs et les bas-côtés des voies susvisées ainsi que :
- Av. Maurice Planès
- Rue de Bugarel, dans sa partie comprise entre l'av. de Vanières et l'av. du XV de France
- Bld Paul Valéry, dans sa partie comprise entre la rue Simon Reynaud et la rue de Bugarel.



L'ACCÈS RIVERAINS SERA AUTORISÉ À LA DILIGENCE DES SERVICES DE POLICE.

LE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX ALINÉAS PRÉCÉDENTS SERA CONSIDÉRÉ COMME ABUSIF ET GÉNANT ET PASSIBLE DE MISE EN FOURRIÈRE IMMÉDIATE.

MESURES DE CIRCULATION // JEUDI 14 JUILLET

• La circulation est interdite de 5h à 10h30, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Route de Nîmes, sur les 2 voies entrantes
- Av. François Delmas, dans sa partie comprise entre la route de Nîmes et la rue Reine d'Italie, dans le sens entrant.

• La circulation est interdite de 6h à 12h30, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Rue de l'Université
- Rue Cambacères
- Place Chabaneau
- Rue de l'Aiguillerie
- Rue de l'Ecole Laïque.

• La circulation est interdite de 8h45 à 13h, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Rue Michel Vernière
- Bld de Bonnes Nouvelles
- Bld Sarraïl
- Place de la Comédie
- Place de Compostelle
- Rue de la Loge
- Place des Martyrs de la Résistance
- Rue Foch
- Espace Jean-Marc Mousseron
- Place d'Aviler
- Rue Pitot
- Rue Paladhile
- Bld des Arceaux
- Av. de l'Ecole d'Agriculture Gabriel Buchet
- Place Pierre Viala
- Av. du Professeur Louis Ravaz, dans sa partie comprise entre la place Pierre Viala et la rue Paul Rimbaud
- Av. Henri Marès

- Rond-point Général Paris de Bollardière
- Av. Frédéric Sabatier d'Espeyran
- Place Emile Martin
- Rue Henri Dunant
- Place de la Brigade Légère du Languedoc
- Av. de la Justice de Castelnaud, jusqu'à la limite de la commune de Castelnaud.

• Du 13 juillet à 9h à 14 juillet à 10h30, le stationnement et l'arrêt sont interdits, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Route de Nîmes, sur les 2 voies entrantes
- Av. François Delmas, dans sa partie comprise entre la route de Nîmes et la rue Reine d'Italie, dans le sens entrant.

• Du 13 juillet à 22h à 14 juillet à 13h, le stationnement et l'arrêt sont interdits, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Rue de l'Université
- Rue Cambacères
- Place Chabaneau
- Rue de l'Aiguillerie
- Rue de l'Ecole Laïque
- Rue Michel Vernière
- Bld de Bonnes Nouvelles
- Bld Sarraïl.

• Du 13 juillet à 22h à 14 juillet à 13h, le stationnement et l'arrêt sont interdits, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France, sur l'itinéraire de la course :

- Place de la Comédie
- Place de la Compostelle

- Rue de la Loge
- Place des Martyrs de la Résistance
- Rue Foch
- Espace Jean-Marc Mousseron
- Bld du Professeur Vialleton
- Place d'Aviler
- Rue Pitot
- Rue Paladhile
- Bld des Arceaux
- Av. de l'Ecole d'Agriculture Gabriel Buchet
- Place Pierre Viala
- Av. du Professeur Louis Ravaz, dans sa partie comprise entre la place Pierre Viala et la rue Paul Rimbaud
- Av. Henri Marès
- Rond-point Général Paris de Bollardière
- Av. Frédéric Sabatier d'Espeyran
- Place Emile Martin
- Rue Henri Dunant
- Place de la Brigade Légère du Languedoc
- Av. de la Justice de Castelnaud, jusqu'à la limite de la commune de Castelnaud
- Rue Paul Rimbaud.

• Du 13 juillet à 8h à 14 juillet à 17h, la circulation et le stationnement sont interdits, à l'exception des véhicules accrédités Tour de France :

- Rue Michel Vernière
- Parking Joffre, à l'exception du personnel : ERDF, lycée Joffre, Rectorat, clients et personnel Hôtel Crowne Plaza
- Allée des Républicains Espagnols
- Place de la Comédie
- Esplanade Charles de Gaulle
- Allée Jean Lattre de Tassigny.



L'ACCÈS RIVERAINS SERA AUTORISÉ À LA DILIGENCE DES SERVICES DE POLICE.

LE NON-RESPECT DES DISPOSITIONS PRÉVUES AUX ALINÉAS PRÉCÉDENTS SERA CONSIDÉRÉ COMME ABUSIF ET GÉNANT ET PASSIBLE DE MISE EN FOURRIÈRE IMMÉDIATE.